

Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 mai 2024

n° 084-24

Objet : *RS - Passation d'un avenant au marché 220124 relatif aux travaux de réhabilitation du pont de la Trousse et de création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Dupier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 084-24

objet **RS - Passation d'un avenant au marché 220124 relatif aux travaux de réhabilitation du pont de la Trousse et de création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 172-22, l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du pont de la Trousse et la création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse.

Le lot unique (marché 220124) a été attribué au groupement Bianco et Compagnie / Spie Batignolles TP AURA pour un montant de 2 149 745,80 € HT.

Un avenant n° 1 notifié le 30 novembre 2023 avait pour objet d'acter le transfert de l'activité de la société Spie Batignolles Blondet à la société Spie Batignolles TP AURA Savoie.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans le marché initial, d'une part, la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part, et la prolongation du délai du marché pour réaliser des prestations supplémentaires.

Le présent avenant au marché de travaux a pour objet de valider les modifications intervenues en cours des travaux, de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires et de prolonger le délai du marché de 51 jours (le délai initial était de 12 mois).

Le tableau suivant présente l'économie du marché de travaux 220124 :

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	2 149 745,80 €	429 949,16 €	2 579 694,96 €
Avenant n° 1	249 854,07 €	49 970,81 €	299 824,88 €
Marché après avenant n° 1	2 399 599,87 €	479 919,97 €	2 879 519,84 €

Le montant de l'avenant n° 2 correspond à une augmentation de 11,62 % du montant du marché initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 172-22 du Bureau du 8 décembre 2022, approuvant l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du pont de la Trousse et la création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse,

Vu le marché de travaux 220124,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché 220124 relatif aux travaux de réhabilitation du pont de la Trousse et de création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

084-24

Objet de l'acte :

RS - Passation d'un avenant au marché 220124 relatif aux travaux de réhabilitation du pont de la Trousse et de création de la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

Marché 220124 - Avenant 1 - Pont de la Trousse - RD1006

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31541H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31541H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024